



Pomy, le 9 septembre 2013

MUNICIPALITE  
de  
POMY

## Préavis municipal 2013 - 05

### Demande de crédit pour le financement de l'avant-projet du giratoire Orif et de la mobilité douce (mesure aggroY)

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre du projet d'agglomération d'Yverdon-les-Bains, plusieurs mesures sont envisagées pour réaménager l'espace public et améliorer le confort et la sécurité de la mobilité douce.

L'axe Yverdon-les-Bains – Pomy est l'un des axes secondaires concerné. Les mesures envisagées sont situées le long de la route cantonale (RC) 422. Il s'agit de l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection avec la RC 425 et de l'aménagement d'un itinéraire continu de mobilité douce entre Yverdon-les-Bains et Pomy.

Des concepts développés par le projet d'agglomération jusqu'à la réalisation, plusieurs étapes doivent être franchies. La première d'entre elle a pour objet **l'étude d'avant-projet** détaillé des aménagements envisagés et la mise en examen préalable de ceux-ci conformément aux dispositions légales de la loi sur les routes (LRou).

Lorsque ces mesures sont localisées le long des routes cantonales hors traversée de localité, le rôle de Maître de l'ouvrage et le pilotage du projet sont assurés par le Service des routes (SR), division infrastructure routière. Les communes territoriales sont également impliquées, une partie des coûts de construction étant à leur charge. Les mesures envisagées font l'objet d'une participation de la confédération dans le cadre du fonds d'investissement lié au projet d'agglomération.

Pour le présent avant-projet détaillé (première phase d'étude), le financement est assuré conjointement par l'Etat de Vaud et les communes de Pomy et d'Yverdon-les-Bains.

La clé de répartition pour le financement de l'avant-projet de cet objet est fixée par convention entre les tiers selon les principes suivants :

	Canton de Vaud	Commune de Pomy	Commune d'Yverdon-les-Bains
Clé de répartition	50%	40%	10%
Montant financé	56'250 Frs	45'000 Frs	11'250 Frs

Pour permettre à la Municipalité de financer cet avant-projet, dans l'intérêt de notre communauté villageoise, la Municipalité demande au Conseil général :

1. D'accorder un crédit de Frs 45'000.- (quarante-cinq mille) pour l'étude de l'avant-projet du giratoire de l'Orif et de la mobilité douce.
2. D'emprunter cette somme auprès de l'établissement bancaire de son choix.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

Y. Pellaux

La Secrétaire:

N. Dupertuis



Adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 septembre 2013.